

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

4 JUILLET 2011

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE
2010 TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
77 DES LOIS COORDONNÉES SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA RECHERCHE, DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES
PAR **MME CHANTAL BERTOUILLE.**

—

⁽¹⁾ Voir Doc. n°213 (2010-2011) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Lezack, représentante de la Cour des Comptes	3
2	Discussion générale	4
3	Vote	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission a examiné au cours de sa réunion du 4 juillet 2011(2) la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2010 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat (doc. n° 213 (2010-2011) n° 1) – partim pour ce qui concerne ses compétences.

1 Exposé de Mme Lezack, représentante de la Cour des Comptes

Concernant l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), Mme Lezack déclare que sur la base des chiffres officiels approuvés par son conseil d'administration à la fin du mois d'avril 2011, le compte d'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'année 2010 se clôture par un boni de 4,3 millions d'euros, alors que le budget ajusté prévoyait un déficit de 1,3 million d'euros. Les recettes se sont élevées à 265,4 millions d'euros et les dépenses à 261,1 millions d'euros.

Pour l'année 2010, l'exécution du budget ordinaire se solde par un boni de 1,4 million d'euros alors que l'Office prévoyait un mali de 1,2 million d'euros.

Ce boni trouve notamment son origine dans la perception de recettes exceptionnelles. En effet, deux subventions supplémentaires (1,0 million d'euros au total) ont été allouées à l'Office par la

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Senesael (Président), M. Tachenion, Mme Targnion, Mme Zrihen, M. de Saint Moulin, Mme Bertouille, M. Brotschi, Mme Cornet, M. Dupriez, M. Tiberghien, M. Prevot, Mme Servaes

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Gosuin, membre du Parlement
M. Nollet, Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique
Mme Lezack, représentante de la Cour des Comptes
Mme Bex, directrice de cabinet adjointe de Monsieur le ministre Nollet
M. Monniez, directeur de cabinet adjoint de Monsieur le ministre Nollet
M. Renaville, directeur de cabinet adjoint de Monsieur le ministre Nollet
M. Kinnen, conseiller au cabinet de Monsieur le ministre Nollet
M. Soumeryn-Schmit, conseiller au cabinet de Monsieur le ministre Nollet
M. Remacle, conseiller au cabinet de Monsieur le ministre Nollet
M. Van Leeuw, conseiller au cabinet de Monsieur le ministre Nollet
Mme Crucke, collaboratrice au cabinet de Monsieur le ministre Nollet
M. De Primis, expert du groupe PS
Mme Vivier, experte du groupe MR
M. Jauniaux, expert du groupe cdH

Communauté française fin décembre 2010 dans le cadre d'un programme de soutien aux structures d'accueil existantes et à la création de nouvelles structures.

Comme chaque année depuis 2004, l'Office a reporté sur l'exercice suivant les dépenses relatives aux avances sur subsides du quatrième trimestre revenant aux milieux d'accueil. Les avances reportées sur 2011 étant moins importantes que les avances reportées sur 2010 (en raison du passage en année civile du subventionnement des équipes SOS-Enfants), le résultat du budget ordinaire a subi un impact négatif de 665 milliers d'euros.

L'exécution du budget Plan cigogne II se clôture, quant à lui, par un boni de 3,1 millions d'euros, alors que le budget ajusté prévoyait un boni de 1,1 million d'euros.

Globalement, la différence entre le résultat budgétaire consolidé *ex ante* de l'Office et celui observé *ex post* résulte aussi, comme les années précédentes, d'importantes sous consommations de crédits de dépenses :

- le budget informatique affiche depuis sa création en 2006 d'importantes sousconsommations de crédits de dépenses. En 2010, celles-ci s'élèvent à 876 milliers d'euros et sont dues aux retards encourus dans les modifications à apporter dans la base de données médico-sociales, la refonte de l'application SOS-Enfants, le projet de gestion électronique des documents et du workflow, l'application de gestion des relevés d'activités des TMS, ainsi qu'à la mise en place d'outils de « business intelligence », d'un annuaire des utilisateurs et des ressources informatiques ;
- la sous-consommation (3,0 millions d'euros) des crédits de dépenses du budget Plan cigogne II résulte principalement d'abandons et de reports de projets d'ouvertures de places de la part de pouvoirs organisateurs et du manque d'informations précises (lors de l'élaboration du budget) au sujet de l'ancienneté du personnel ou de la date réelle d'agrément ;
- des sous-consommations de crédits de dépenses affectent les budgets « Amélioration des locaux de consultation » (170 milliers d'euros) et « Loterie » (285 milliers d'euros). Pour ce dernier, aucun programme de recherche scientifique n'a d'ailleurs été mis en oeuvre en 2010.

Enfin, le budget du fonds de solidarité 2 affiche un déficit de 0,6 million d'euros pour l'année 2010. Les contributions, à ce budget, des pou-

voirs publics autres que la Communauté française, ont à nouveau été moins importantes que prévu. À cet égard, la Cour rappelle qu'en 1998, lors de la création de ce fonds, la Région wallonne s'était engagée à reprendre le subventionnement des maisons communales de l'accueil de l'enfance, supporté jusque-là par le FESC, afin de sauvegarder ces structures et d'y maintenir l'emploi.

Depuis 2003, plus aucune convention n'a été signée entre la Région wallonne et l'ONE pour fixer les modalités de ce subventionnement. Ainsi, bien que les subsides sollicités par l'Office pour l'année 2003 aient été versés en 2007 par la Région wallonne, une incertitude grandissante pèse sur la volonté de la Région de subventionner les charges des années suivantes.

Le montant impayé des déclarations de créances envoyées par l'Office à la Région wallonne pour les exercices 2004 à 2009 s'élève à 2,8 millions d'euros. En l'absence de versement de la Région wallonne en 2010, aucune recette n'a été imputée, ce qui explique que le montant des recettes imputées au budget du fonds de solidarité 2 est inférieur aux prévisions.

Au 31 décembre 2010, les placements de trésorerie et les valeurs disponibles de l'Office s'élevaient à 50,1 millions d'euros (+5,7 millions d'euros par rapport à l'année précédente). Il faut toutefois tenir compte du fait que ces avoirs englobent les fonds afférents au « Fonds Houtman », évalués à 16,9 millions d'euros (+0,1 million d'euros par rapport au 31 décembre 2009).

2 Discussion générale

Mme Bertouille demande des explications à M. le ministre Nollet concernant les importantes sous consommations de crédits de dépenses du budget de l'ONE.

Concernant le fonds de solidarité II, elle demande si des contacts ont été entrepris avec la Région wallonne qui s'était engagée à reprendre le subventionnement des maisons communales de l'accueil de l'enfance.

Comme l'a souligné la Cour des Comptes, les placements de trésorerie et les valeurs disponibles de l'Office s'élèvent à 50,1 millions d'euros. Elle suppose que M. le ministre Nollet fera souvent référence à ce montant et à la nécessité pour l'Office d'utiliser celui-ci.

Concernant le fonds loterie nationale, la Cour des Comptes a également relevé la non répartition de ce fonds. Elle demande une explication relative aux compétences de M. le ministre Nollet.

Concernant la sous consommation de 3.000.000 d'euros des crédits de dépenses du budget plan Cigogne II, M. le ministre Nollet confirme les propos de la Cour des Comptes, à savoir, qu'ils résultent principalement d'abandons et de reports de projets de la part des pouvoirs organisateurs. Il ajoute que ce montant retourne dans un pot commun qui devra être redistribué en fin de répartition.

Pour le reste, une ancienneté moyenne est présumée. Ainsi, au moment de l'agrément, des écarts sont parfois constatés. Ce montant est récupéré l'année suivante par les ouvertures de places compensatoires. Il s'agit donc du mécanisme classique, un peu plus marqué cette année.

Concernant le fonds loterie nationale et les crédits relatifs à ses compétences, M. le ministre Nollet précise qu'il s'agit des études scientifiques qui n'ont pas été mises en œuvre en 2010 et qui sont liées aux délais de procédure. Il ajoute que les crédits sont préservés dans le fonds et seront exécutés. Ainsi, un montant de 33.000 euros a été prévu en supplément de dotation à l'ONE par transfert budgétaire au départ des AB facultatives dédiées à la politique de l'enfance dans le cadre de l'ajustement et afin de compléter les crédits disponibles.

Concernant l'engagement de la Région wallonne à reprendre le subventionnement des maisons communales de l'accueil de l'Enfance, M. le ministre Nollet a déjà pris contact avec son collègue M. le ministre Furlan. Une réunion est prévue afin qu'une solution puisse être trouvée, idéalement avant l'initial 2012.

Mme Bertouille interrogera à nouveau M. le ministre Nollet concernant la Région wallonne. Elle reste interpellée par la sous consommation des crédits de dépenses qui sont fortement marqués. Finalement, elle estime que les effets d'annonces réguliers d'ouvertures de places ne sont pas la réalité.

La discussion est close.

3 Vote

Conformément à l'article 67, § 5 du Règlement, la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires recommande par 9 voix contre 4 l'approbation par la commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget, et du Sport de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2010 transmise par la Cour des Comptes en application de

l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La rapporteuse,

Le Président,

CH. BERTOUILLE

D. SENESAEL